



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Code AGDREF : 1506 1507 1508

1

Première demande ANCIEN COMBATTANT

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Visa de régularité du séjour :

Visa de long ou court séjour en cours de validité au moment de la demande ou carte de séjour en cours de validité

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc...)

* Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer si locataire (quittance manuscrite non acceptée) ou taxe d'habitation

* si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Carte du combattant dans tous les cas

Etranger ayant servi dans une unité combattante de l'armée française : livret militaire

ou **Etranger ayant combattu dans une FFI :** certificat de démobilisation délivré par la commission d'incorporation ou justificatif prouvant la blessure

ou **Etranger qui a servi en France dans une unité combattante alliée** ou qui, résidant antérieurement en France, a également combattu dans les rangs d'une armée alliée : livret militaire